



Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2012-460

Version PDF

Ottawa, le 28 août 2012

Avis de demandes reçues

Plusieurs collectivités

Renouvellement des licences de radiodiffusion de certaines entreprises de programmation de radio de campus et de radio communautaire qui expirent le 31 décembre 2012 – Titulaires en non-conformité apparente

Date limite pour le dépôt des interventions/observations : le 2 octobre 2012

[\[Soumettre une intervention/observation/réponse ou consulter les documents connexes\]](#)

Le Conseil annonce qu'il a reçu des demandes en vue de renouveler les licences de radiodiffusion de certaines entreprises de programmation de radio qui expirent le 31 décembre 2012.

Non-conformités apparentes

Il semble que les titulaires dont le nom figure plus loin ne se soient pas conformées à l'article 9(2) du *Règlement de 1986 sur la radio* (le *Règlement*) concernant l'obligation de fournir des rapports annuels pendant la période de licence en cours, pour les années de radiodiffusion indiquées ci-dessous.

Dans la liste ci-dessous, les stations marquées d'un astérisque (*) ont été surveillées par le personnel du Conseil. Le rapport de surveillance a été versé au dossier public de chaque titulaire. On peut en obtenir copie dans les centres de documentation du Conseil.

Le Conseil entend étudier le renouvellement de ces licences de radiodiffusion selon l'approche établie dans *Approche révisée relative à la non-conformité des stations de radio*, bulletin d'information de radiodiffusion CRTC 2011-347, 26 mai 2011.

Les titulaires proposent d'exploiter leurs entreprises suivant les mêmes modalités et conditions que celles en vigueur dans les licences actuelles et précisées dans les décisions de leurs derniers renouvellements. Le Conseil signale que, outre les conditions prescrites dans les licences actuelles, les licences à renouveler seront assujetties aux conditions énoncées dans *Conditions de licence normalisées pour les stations de radio de campus et de radio communautaire*, politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2012-304, 22 mai 2012.

Dans tous les cas, le personnel du Conseil a évalué la conformité des titulaires à leurs obligations de dépôt des rapports annuels, énoncées dans le *Règlement*. Dans certains cas, le personnel du Conseil a effectué une étude de rendement des rubans-témoins et des

listes musicales afin d'évaluer, entre autres choses, la conformité aux obligations de diffusion de contenu canadien et de musique vocale de langue française, le cas échéant.

Le Conseil signale que les autres licences de radiodiffusion qui expirent en 2012 seront traitées dans des avis de consultation séparés.

Stations de radio communautaire

Nouveau-Brunswick

Nom et coordonnées du titulaire Courriel pour examen de la demande	Numéro de demande Indicatif et localité	Non-conformité apparente à l'article 9(2) du Règlement	Raison de la non-conformité apparente selon le titulaire
Coopérative Radio Restigouche ltée 1991, avenue des Pionniers C. P. 2561 Balmoral (Nouveau-Brunswick) E0B 1C0 Télécopieur : 506-826-2400 Courriel : info@cimsfm.ca Site web : www.cimsfm.ca	2011-0333-2 CIMS-FM Balmoral et son émetteur : CIMS-FM-1 Dalhousie	2003-2004 2004-2005 2007-2008 2008-2009	La station éprouvait des difficultés financières et des changements fréquents à la direction.
La Coopérative Radiophonique – La Brise de la Baie ltée 67 Ragged Point Road, Saint John (Nouveau Brunswick) E2K 5C3 Télécopieur : 506-658-3984 Courriel : direction@chqc.ca	2011-0731-8 CHQC-FM Saint John	2005-2006 2006-2007 2007-2008 2008-2009 2009-2010	Les états financiers de chaque année sont produits dans les six mois suivant la fin d'année financière le 31 août et sont adoptés à une assemblée générale qui se tient en décembre, janvier ou février. Le titulaire n'a pas expliqué pourquoi les rapports de 2009 et 2010 n'ont pas été soumis.
Radio Beauséjour inc. 96, rue Providence C. P. 607 Shediac (Nouveau-Brunswick) E4P 2M9 Télécopieur : 506-532-0120 Courriel : serge@cjse.ca Site web : www.cfbo.ca	2011-0291-2 CFBO-FM Moncton	2008-2009	Le titulaire a fait un suivi avec son contrôleur.

Québec

Nom et coordonnées du titulaire Courriel pour examen de la demande	Numéro de demande Indicatif et localité	Non-conformité apparente à l'article 9(2) du Règlement	Raison de la non-conformité apparente selon le titulaire
Fondation Radio Enfant 855, boul. de la Gappe Bureau 310 Gatineau (Québec) J8T 8H9 Courriel : info@radioenfant.ca Site web : www.radioenfant.ca	2011-0180-8 CJEU Gatineau	2009-2010	Le titulaire n'a pas fourni de rapport pour l'année 2009-2010, car elle était en période de test du 15 décembre 2009 au 10 décembre 2010.
Coopérative de solidarité Radio communautaire de la MRC de Maskinongé 50-a, rue de la Fabrique Saint-Léon-le-Grand (Québec) J0K 2W0 Télécopieur : 819-228-0330 Courriel : info@ch2ofm.ca Site web : www.ch2ofm.com	2011-0110-5 CHHO-FM Louiseville et son émetteur : CHHO-FM-1 Saint-Alexis-des-Monts	2007-2008 2008-2009	Méconnaissance du Règlement et changement de personnel.
Coopérative de Solidarité Radio communautaire Nicolet-Yamaska/Bécancour 10275, rue Leblanc Bureau 127 Bécancour/Wôlinak (Québec) G0X 1B0 Télécopieur : 819-294-2527 Courriel : dg@ckbn.ca Site web : www.ckbn.ca	2011-0697-2 CKBN-FM Bécancour	2005-2006 2006-2007 2007-2008 2009-2010	Méconnaissance du Règlement et changement de personnel.

Diffusion communautaire Baie-des-Chaleurs inc. 1645, boulevard Perron Est C. P. 3000 Carleton (Québec) G0C 1J0 Télécopieur : 418-364-3150 Courriel : direction@cieufm.com Site web : www.cieufm.com	2011-0077-6 CIEU-FM Carleton et son émetteur : CIEU-FM-1 Paspébiac	2007-2008	Le directeur général était malade, et la relève est arrivée en décembre seulement.
Radio-Acton inc. 1185, rue St-André C. P. 130 Acton Vale (Québec) J0H 1A0 Télécopieur : 450-546-7521 Courriel : direction@radio-acton.com Site web : www.radio-acton.com	2011-0104-7 CFID-FM Acton Vale	2004-2005 2005-2006 2007-2008	La tenue de l'assemblée générale annuelle a été reportée à décembre. Il y avait aussi une restructuration en cours à la société.
Radio Bellechasse 201, rue Claude-Bilodeau Bureau 11 Lac-Etchemin (Québec) G0R 1S0 Télécopieur : 418-625-3730 Courriel : slamontagne@passion-fm.com Site web : www.passion-fm.com	2011-0103-9 CFIN-FM Lac Etchemin et ses émetteurs : CFIN-FM-1 Armagh, CFIN-FM-2 Saint- Malachie, CFIN-FM-3 Saint-Anselme , CFIN-FM-4 Saint-Jean de l'Île d'Orléans	2007-2008 2009-2010	L'assemblée générale annuelle a été tenue en décembre. La communication a été difficile entre le titulaire et le Conseil.
Radio communautaire francophone de Montréal inc. 2, rue Ste-Catherine Est Montréal (Québec) H2X 1K4 Télécopieur : 514-526-2581 Courriel : direction@cibl1015.com Site web : www.cibl1015.com	2011-0171-6 CIBL-FM Montréal	2005-2006 2006-2007 2007-2008 2008-2009 2009-2010	Il y a eu un roulement de personnel, les ressources de la station et l'expérience du personnel étaient insuffisantes, et l'assemblée générale a eu lieu fin novembre ou en décembre.

Radio communautaire de Radisson 143, rue Joliet C. P. 285 Radisson (Québec) J0Y 2X0 Télécopieur : 819-638-7033 Courriel : ciaufm@lino.com	2011-0498-4 CIAU-FM Radisson	2003-2004 2004-2005 2005-2006 2006-2007 2007-2008 2008-2009 2009-2010	Le comptable n'a pas pu produire les documents dans les délais demandés.
Radio communautaire de la Rive-Sud inc. 91, rue St-Jean Longueuil (Québec) J4H 2W8 Télécopieur : 450-646-7378 Courriel : programmation@fm1033.ca et admin@fm1033.ca	2011-0184-9 CHAA-FM Longueuil	2007-2008 2009-2010	Le passage au « epass » a provoqué des délais dans le transfert des données et le titulaire a eu de la difficulté à joindre les personnes-ressources du Conseil afin d'obtenir de l'aide.
Radio communautaire Missisquoi 305-B, chemin Knowlton C. P. 473 Knowlton (Québec) J0E 1V0 Télécopieur : 450-242-2981 Courriel : ddurrell@rcmmedia.org Site web : www.rcmmedia.org	2011-0316-8 CIDI-FM Lac-Brome	2008-2009 2009-2010	Le titulaire n'a pas fourni de rapport en 2009, car il ne croyait pas qu'il devait le faire étant donné que la station émettait à faible puissance. Des problèmes techniques au Conseil et la maladie au sein du personnel ont causé des délais en 2010.

Ontario

Nom et coordonnées du titulaire Courriel pour examen de la demande	Numéro de demande Indicatif et localité	Non-conformité apparente à l'article 9(2) du Règlement	Raison de la non-conformité apparente selon le titulaire
Bluewater Community Radio 267 – 10 th Street Hanover (Ontario) N4N 1P1 Télécopieur : 519-364-5175 Courriel : bluewaterradio@on.aibn.com	2011-0191-4 CFBW-FM Hanover	2005-2006 2006-2007 2007-2008 2009-2010	Le titulaire éprouvait des difficultés à trouver des bénévoles prêts à faire un travail administratif.

Haliburton County Community Radio Association 739, rue Mountain C. P. 1125 Haliburton (Ontario) K0M 1S0 Télécopieur : 705-457-9522 Courriel : canoeadmin@bellnet.ca Site web : www.canoefm.com	2011-0112-0 CKHA-FM Haliburton	2006-2007 2007-2008	La station est exploitée par des bénévoles qui ont une connaissance limitée des procédures et des règlements.
San Lorenzo Latin American Community Centre 22 Wenderly Drive Toronto (Ontario) M6B 2N9 Télécopieur : 416-782-1219 Courriel : hastudillo@sanlorenzo.ca	2011-0465-3 CHHA Toronto	2004-2005 2005-2006 2006-2007	Le titulaire ne savait pas que l'année de radiodiffusion se termine en août. En 2006, il a reçu le formulaire destiné aux stations de radio commerciale. Le retard de 2007 était dû à une erreur du comptable.
Valley Heritage Radio 3009 Burnstown Road C. P. 945 Renfrew (Ontario) K7V 4H4 Télécopieur : 613-432-9103 Courriel : vic@valleyheritageradio.ca Site web : www.valleyheritageradio.ca	2011-0160-0 CJHR-FM Renfrew	2004-2005 2005-2006 2006-2007 2007-2008 2008-2009 2009-2010	Le titulaire ne connaissait pas la réglementation.

Saskatchewan

Nom et coordonnées du titulaire Courriel pour examen de la demande	Numéro de demande Indicatif et localité	Non-conformité apparente à l'article 9(2) du Règlement	Raison de la non-conformité apparente selon le titulaire
Association communautaire fransaskoise de Gravelbourg Inc. (ACFG) 133 – 5 th Avenue East C. P. 176 Gravelbourg (Saskatchewan) S0H 1X0 Télécopieur : 306-648-3258 Courriel : cfrg@sasktel.net Site web : www.cfrg.ca	2011-1082-4 CFRG-FM Gravelbourg	2004-2005 2005-2006 2006-2007 2007-2008 2008-2009 2009-2010	Forte rotation de personnel. Dépendance de la station envers l'ACFG pour les états financiers et le calendrier.

Colombie-Britannique

Nom et coordonnées du titulaire Courriel pour examen de la demande	Numéro de demande Indicatif et localité	Non-conformité apparente à l'article 9(2) du Règlement	Raison de la non- conformité apparente selon le titulaire
Creston Community Radio Society C. P. 8 Creston (Colombie-Britannique) V0B 1G0 Télécopieur : 250-428-8740 Courriel : info@crestonradio.ca Site web : www.crestonradio.ca	2011-0174-0 CIDO-FM Creston	2007-2008 2008-2009 2009-2010	Nouveau conseil d'administration, manque d'expérience et d'information.
Mackenzie and Area Community Radio Society (MARS) 86 Centennial Drive C. P. 547 Mackenzie (Colombie- Britannique) V0J 2C0 Télécopieur : 250-997-6222 Courriel : chmm1035@gmail.com	2011-0116-2 CHMM-FM Mackenzie	2004-2005 2006-2007 2007-2008 2008-2009	Ruptures de communications à l'interne et avec le Conseil.

Stations de radio de campus

Terre-Neuve-et-Labrador

Nom et coordonnées du titulaire Courriel pour examen de la demande	Numéro de demande Indicatif et localité	Non-conformité apparente à l'article 9(2) du Règlement	Raison de la non- conformité apparente selon le titulaire
Troubadour Radio Society Inc. C. P. 5400 Stephenville (Terre-Neuve-et-Labrador) A2N 2Z6 Télécopieur : 709-643-5407 Courriel : don.murphy@cna.nl.ca	2011-0564-3 CHUG Stephenville	2001-2002 2002-2003 2003-2004 2004-2005 2005-2006 2006-2007 2007-2008 2008-2009 2009-2010	La non-conformité découle d'un malentendu et d'une mauvaise communication au sein du personnel de la station.

Québec

Nom et coordonnées du titulaire Courriel pour examen de la demande	Numéro de demande Indicatif et localité	Non-conformité apparente à l'article 9(2) du Règlement	Raison de la non-conformité apparente selon le titulaire
Comité de la radio étudiante universitaire de Sherbrooke 2500, boulevard de l'Université Sherbrooke Sherbrooke (Québec) J1K 2R1 Télécopieur : 819- 821-7390 Courriel : dg.cfak883@usherbrooke.ca Site web : http://cfak883.usherbrooke.ca	2011-0297-0 CFAK-FM Sherbrooke	2005-2006 2006-2007 2007-2008 2009-2010	Le titulaire a expliqué que l'année financière se terminant au mois d'avril, il est difficile d'avoir une assemblée générale durant l'été, car il y a moins d'étudiants sur le campus.
Groupe des médias étudiants de l'Université du Québec à Trois-Rivières 3351, boul. Des Forges Trois-Rivières (Québec) G9A 5H7 Télécopieur : 819-376-5239 Courriel : dgc fou@uqtr.ca Site web : www.cfou.ca	2011-0055-2 CFOU-FM Trois-Rivières	2004-2005 2005-2006 2006-2007 2008-2009	Le titulaire a indiqué que le dépôt des rapports annuels relevait de la responsabilité de l'ancien directeur général, congédié en janvier 2010.

Ontario

Nom et coordonnées du titulaire Courriel pour examen de la demande	Numéro de demande Indicatif et localité	Non-conformité apparente à l'article 9(2) du Règlement	Raison de la non-conformité apparente selon le titulaire
LU Campus Radio Inc. 995 Oliver Road Thunder Bay (Ontario) P7B 5E1 Télécopieur : 807-343-8598 Courriel : manager@luradio.ca	2011-0140-2 CILU-FM Thunder Bay	2004-2005 2005-2006 2006-2007 2007-2008 2008-2009 2009-2010	Le titulaire explique qu'une mauvaise communication avec le Conseil, un fort roulement de personnel comptable ont entraîné des délais et de la difficulté à obtenir les documents.

Student Media, University of Windsor 401, avenue Sunset Windsor (Ontario) N9B 3P4 Télécopieur : 519-971-3605 Courriel : statcjam@uwindsor.ca	2011-0121-1 CJAM-FM Windsor	2004-2005 2005-2006 2006-2007 2007-2008 2008-2009 2009-2010	Le titulaire explique que sa non-conformité a été causée en partie par des changements de personnel, mais surtout par les processus administratifs fondés sur de fausses informations et les pratiques usuelles de la station ainsi que le manque de formation adéquate.
The Mohawk College Radio Corporation 135, avenue Fennell Ouest Pièce G108 Hamilton (Ontario) L8N 3T2 Télécopieur : 905-575-2385 Courriel : les.palango@mohawkcollege.ca Site web : www.indifm.ca	2011-0422-3 CIOI-FM Hamilton	2003-2004 2004-2005 2005-2006 2006-2007 2007-2008 2008-2009 2009-2010	Le titulaire affirme qu'une méconnaissance du Règlement et l'absence de directives du Conseil ont entraîné la non-conformité.
University of Guelph Radio – Radio Gryphon University Center, 2^e étage Université of Guelph Guelph (Ontario) N1G 2W1 Télécopieur : 519-767-9603 Courriel : info@cfpu.ca	2011-0505-7 CFRU-FM Guelph	2004-2005 2005-2006 2006-2007 2007-2008 2008-2009 2009-2010	Le titulaire a utilisé l'année financière plutôt que l'année de radiodiffusion. Il y a eu un roulement de personnel élevé au sein de l'administration de la station.
Université de Toronto Community Radio Inc. 89.5 Tower Road 3^e étage Toronto (Ontario) M5S 0A2 Télécopieur : 416-946-7004 Courriel : ken.stowar@ciut.fm ou kenthpd@gmail.com Site web : www.ciut.fm	2011-0307-7 CIUT-FM Toronto	2003-2004 2004-2005 2005-2006 2006-2007 2007-2008 2008-2009 2009-2010	La non-conformité découle d'une méconnaissance du Règlement de la part de la gestion de la station.

Alberta

Nom et coordonnées du titulaire Courriel pour examen de la demande	Numéro de demande Indicatif et localité	Non-conformité apparente à l'article 9(2) du Règlement	Raison de la non-conformité apparente selon le titulaire
CKXU Radio Society SU 162 4401 University Drive West Lethbridge (Alberta) T1K 3M4 Courriel : manager@ckxu.com Site web : www.ckxu.com/about	2011-0323-3 CKXU-FM Lethbridge	2004-2005 2006-2007	Le titulaire vivait une transition majeure au niveau de la direction et éprouvait des difficultés à trouver un vérificateur bénévole.

Colombie-Britannique

Nom et coordonnées du titulaire Courriel pour examen de la demande	Numéro de demande Indicatif et localité	Non-conformité apparente à l'article 9(2) du Règlement	Raison de la non-conformité apparente selon le titulaire
The Kamloops Campus / Community Radio Society 900 McGill Road, maison 8 Kamloops (Colombie-Britannique) V2C 5N3 Courriel : radio@tru.ca Site web : www.thex.ca	2011-0331-6 CFBX-FM Kamloops	2005-2006 2007-2008	Le titulaire a tenu son assemblée générale plus tard qu'à l'habitude et a éprouvé des difficultés en comptabilité.

Procédure**Date limite pour le dépôt d'interventions ou de réponses****2 octobre 2012**

Les nouvelles *Règles de pratique et de procédure du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes*, DORS/2010-277 (les Règles de procédure), établissent, entre autres choses, les règles à l'égard du contenu, du format, du dépôt et de la signification des interventions, la procédure à suivre pour le dépôt de renseignements confidentiels et pour demander leur communication, ainsi que le déroulement d'une audience publique. Par conséquent, la procédure énoncée ci-dessous doit être lue en parallèle avec les Règles de procédure et les documents qui s'y rattachent, lesquels peuvent être consultés sur le site web du Conseil sous « Règles de pratique et de procédure du CRTC ».

Le présent avis peut annoncer des demandes qui seraient en règle générale assujetties au processus écrit décrit à la Partie 1 des Règles de procédure, mais qui ont été déposées avant le 1^{er} avril 2011. Une explication à cet égard est énoncée dans *Mise en œuvre des nouvelles Règles de pratique et de procédure*, politique réglementaire de radiodiffusion et de télécom CRTC 2010-958, 23 décembre 2010.

Une intervention ou la réponse d'un intimé doit être reçue par le Conseil et par le demandeur au plus tard à la date susmentionnée. La réponse d'un intimé doit également être signifiée à tous les autres intimés.

Conformément aux Règles de procédure, un document doit être déposé ou signifié à une date précise, il doit être effectivement reçu par le Conseil, et non pas simplement envoyé, au plus tard à 17 h, heure de Vancouver (20 h, heure d'Ottawa), à la date d'échéance. Le Conseil ne peut être tenu responsable des délais causés par la poste et n'avise pas une partie lorsque son mémoire est reçu après la date limite. Dans un tel cas, le mémoire n'est pas considéré par le Conseil et n'est pas déposé au dossier public.

Le Conseil examine les interventions et les réponses des intimés reçues et ces documents sont versés au dossier public de l'instance sans autre avis de sa part, pourvu que la procédure énoncée dans les Règles de procédure et dans le présent avis ait été suivie. Le Conseil communique avec une partie uniquement si son observation écrite soulève des questions de procédure.

Les mémoires doivent être déposés auprès du Secrétaire général du Conseil selon **une seule** des façons suivantes :

en remplissant le
[[Formulaire d'intervention/observation/réponse](#)]

ou

par la poste à l'adresse
CRTC, Ottawa (Ontario) K1A 0N2

ou

par télécopieur au numéro
819-994-0218

Une copie conforme de chaque intervention ou réponse d'un intimé doit être envoyée au demandeur et, dans le cas d'un intimé à l'égard d'une demande, à tous les autres intimés.

Le Conseil recommande à toutes les personnes qui déposent un document et en signifient copie par voie électronique de se montrer prudentes lors de l'envoi de documents par courriel, car la preuve de l'envoi peut être difficile à faire.

Avant d'utiliser le courrier électronique, les parties doivent s'assurer de pouvoir en prouver l'envoi au Conseil, sur demande. L'expéditeur doit conserver la preuve de

l'envoi et de la réception du document pour une période de 180 jours à compter de la date du dépôt du document.

Les mémoires de plus de cinq pages devraient inclure un sommaire.

Les paragraphes du mémoire devraient être numérotés. De plus, dans le cas des interventions soumises par voie électronique, la mention *****Fin du document***** devrait être ajoutée à la suite du dernier paragraphe du document afin d'indiquer que le document n'a pas été modifié pendant la transmission électronique.

Toute intervention ou réponse doit clairement mentionner la demande, faire état de l'appui ou de l'opposition et, si l'intervenant ou l'intimé propose des modifications, présenter des faits et des motifs à cet égard.

Avis important

Tous les renseignements fournis par les parties dans le cadre du présent processus public, sauf ceux qui font l'objet d'une désignation de confidentialité, qu'ils soient envoyés par la poste, par télécopieur, par courriel ou au moyen du site web du Conseil, www.crtc.gc.ca, sont versés à un dossier accessible au public et sont affichés sur le site web du Conseil. Ces renseignements comprennent les renseignements personnels, tels le nom, l'adresse courriel, l'adresse postale ou civique, les numéros de téléphone et de télécopieur, ainsi que tout autre renseignement personnel que les parties fournissent.

Les renseignements personnels ainsi fournis sont utilisés et peuvent être divulgués aux fins auxquelles ils ont été recueillis par le Conseil ou compilés initialement ou pour un usage qui est compatible avec ces fins.

Les documents reçus en version électronique ou autrement sont affichés intégralement sur le site web du Conseil, tels qu'ils ont été reçus, y compris tous les renseignements personnels qu'ils contiennent, dans la langue officielle et le format dans lesquels ils sont reçus. Les documents qui ne sont pas reçus en version électronique sont disponibles en version PDF.

Les renseignements fournis au Conseil dans le cadre du présent processus public sont déposés dans une base de données impropre à la recherche et réservée exclusivement à ce processus public. Cette base de données ne peut être consultée qu'à partir de la page web du présent processus public. En conséquence, une recherche générale du site web du Conseil, à l'aide de son moteur de recherche ou de tout autre moteur de recherche, ne permettra pas d'accéder aux renseignements fournis dans le cadre du présent processus public.

Le Conseil encourage les personnes intéressées et les parties à examiner le contenu du dossier de l'instance, qui peut être consulté sur le site web du Conseil, pour tout renseignement complémentaire qu'elles pourraient juger utile lors de la préparation de leurs mémoires.

Examen des documents

Les demandes peuvent être consultées en version électronique en sélectionnant le numéro de la demande énoncé dans le présent avis. Elles peuvent également être consultées auprès des demandeurs/des titulaires, soit sur leurs sites web ou sur demande en communiquant avec les demandeurs/les titulaires aux adresses courriel indiquées ci-dessus.

Une liste de toutes les interventions et réponses sera également disponible sur le site web du Conseil. On peut y accéder en sélectionnant « Voir la liste des instances en période d'observations ouverte » sous la rubrique « Instances publiques » du site web du Conseil, puis en cliquant sur le lien « Interventions/Réponses » associé au présent avis.

Les documents peuvent également être consultés pendant les heures normales du bureau aux bureaux du Conseil et aux centres de documentation concernés par ces demandes, ou encore, sur demande et dans un délai de deux (2) jours ouvrables, aux autres bureaux et centres de documentation du Conseil.

Bureaux du Conseil

Tél. sans frais : 1-877-249-2782
ATS sans frais : 1-877-909-2782

Les Terrasses de la Chaudière
Édifice central
1, promenade du Portage, pièce 206
Gatineau (Québec)
J8X 4B1
Tél. : 819-997-2429
Télécopieur : 819-994-0218

Bureaux régionaux

Place Metropolitan
99 Wyse Road
Bureau 1410
Dartmouth (Nouvelle-Écosse)
B3A 4S5
Tél. : 902-426-7997
Télécopieur : 902-426-2721

205, avenue Viger Ouest
Bureau 504
Montréal (Québec)
H2Z 1G2
Tél. : 514-283-6607

55, avenue St. Clair Est
Bureau 624
Toronto (Ontario)
M4T 1M2
Tél. : 416-952-9096

360, rue Main
Bureau 970
Winnipeg (Manitoba)
R3C 3Z3
Tél. : 204-983-6306
Télécopieur : 204-983-6317

2220 – 12th Avenue
Bureau 620
Regina (Saskatchewan)
S4P 0M8
Tél. : 306-780-3422

100 – 4th Avenue South-West
Bureau 403
Calgary (Alberta)
T2P 3N2
Tél. : 403-292-6660
Télécopieur : 403-292-6686

858, rue Beatty
Bureau 290
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6B 1C1
Tél. : 604-666-2111
Télécopieur : 604-666-8322

Secrétaire général